

La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

Déclaration du groupe CGT

L'avis proposé est un de ceux qui met en lumière les carences flagrantes, à la fois dans le domaine environnemental et dans le domaine social, d'un mode de transport mondialisé, très insuffisamment régulé même s'il est soumis à des règles mondiales.

Nous sommes dans un domaine où règnent les pavillons de complaisance, où le fiscal, le social, la sécurité font l'objet de dumping et où des paradis fiscaux tels que le Panama, le Libéria, les îles Marshall, Singapour, les Bahamas et même Malte en Europe sont, pour ces raisons, en tête des tonnages mondiaux.

Dans ce secteur, c'est très souvent la loi de la jungle pour les conditions de travail, de protection sociale, de vie et de santé des marins ainsi que pour les émissions de gaz à effet de serre, de soufre, d'azote, pour les déchets, les eaux usées qui détériorent chaque jour un peu plus l'écosystème marin.

L'avis relève bien qu'il faut lutter contre le dumping social et que la situation de l'emploi et des droits sociaux des gens de mer doit être améliorée. Sont dénoncés tour à tour, la fatigue, le manque de contrôle des heures de travail, la réduction des équipages, les carences de statistique fiable sur l'emploi maritime et la formation. L'absence de volonté du législateur européen y est mise en évidence face à l'hémorragie des emplois. Par ailleurs, il est relevé que le potentiel des autoroutes de la mer n'est pas réalisé.

Le CESE en appelle aux acteurs sociaux européens pour qu'ils travaillent sur des pistes visant à renforcer les conditions d'emplois, à lutter contre le dumping social, à tirer les normes vers le haut, tout cela dans un contexte où ils ne sont guère soutenus par les institutions européennes, Commission en tête.

Enfin, sans être exhaustif pour la partie sociale, l'avis insiste sur la nécessité d'imposer, dans ce domaine comme dans d'autres, des contreparties pour l'octroi des aides publiques.

Notre groupe insiste sur le fait qu'il faut réfléchir à une politique de cabotage maritime à l'échelle communautaire, fondée sur des normes sociales européennes en phase avec l'acquis communautaire. L'objectif est d'aboutir non pas seulement à un espace maritime européen, sans

barrières, reposant uniquement sur la facilitation du trafic avec simplification des opérations maritimes (douanes, formalités administratives) mais également à un espace avec des garanties collectives élevées.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, la CGT a voté l'avis.